

Déclaration fiscale sur les revenus

Par Karlov_old, le 10/08/2007 à 12:09

Je me suis marié cette année et en cette circonstace j'ai recu une somme d'argent de divers membres de ma famille. Cet argent est t'il considéré comme un revenu de l'année 2007? Dois-je le déclarer lors de la prochaine déclaration d'impot sur me revenus 2007?

Cordialement, merci

Par hanan, le 10/08/2007 à 17:22

bonjour,

ça n'est pas à vous de déclarer ces sommes que vous avez reçu en guise de cadeaux... Ce sont les personnes qui les reçus en tant que revenus qui doivent en faire la déclaration... ne les prenez pas en compte dans votre déclaration

Par papa tango charlie_old, le 17/09/2007 à 20:21

petite rectification: dans le principe, ces sommes sont qualifiées de "don manuel" par le fisc, et peuvent très bien être taxables, si leur montant est conséquent !

je suppose toutefois qu'il s'agit de "présents d'usage", à savoir des sommes relativement modestes par rapport aux revenus du donateur comme ceux du donataire. dans ce cas, l'administration ferme les yeux...